

**Bulletin de clarifications : Questions et réponses relatives à la Demande de Propositions**

**Le Développement et appui à l'expérimentation et à l'évaluation d'un nouveau système d'entretien et de maintenance des infrastructures et des équipements scolaires (O&M).**

Réf. : **DP/QCBS/MCA-M/ES-53-R/Compact-PP-10**

Date de publication : **27 Octobre 2020**

Dernier délai de dépôt des propositions : **11 Décembre 2020**

N°	Questions	Réponses
1	<p>Données Particulières de la Demande de Propositions - C. Préparation des Propositions - Page 36 :</p> <p>Le MCA Morocco peut-il préciser ce qu'il entend par "La formation est un élément spécifique de la mission." ? Également, le MCA Morocco peut-il préciser les catégories des populations cibles par la formation au niveau local, régional et central ?</p>	<p>La formation fait partie intégrante de cette prestation. C'est pour dire que des formations sont prévues dans le cadre de cet appel d'offres. Les formations objet de cet appel d'offres sont au profit des responsables et cadres administratifs du Ministère au niveau central, régional, provincial et local qui sont concernés par la gestion et le suivi des opérations d'entretien et de maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.</p>
2	<p>Critères de Qualification et d'Evaluation - Page 43 :</p> <p>Le MCA Morocco peut-il préciser si le consultant peut bénéficier des références de l'une de ses filiales ou affiliés au sens strict du droit commercial ?</p>	<p>Non, par contre le consultant peut être en partenariat ou en groupement avec l'une de ses filiales ou de ses affiliés. Auquel cas, les critères de qualifications (Voir DP- page 43- Section III : Critères de Qualification et d'Evaluation) doivent être satisfaits comme l'exige la Demande de Proposition (DP).</p>
3	<p>Critères de Qualification et d'Evaluation - Page 43 :</p> <p>Le MCA Morocco peut-il préciser si la répartition du niveau d'effort par profil est imposée ? En effet, le consultant a-t-il la possibilité de répartir son niveau d'effort différemment à son équipe projet et notamment en intégrant des profils supplémentaires à cette équipe pour obtenir une répartition de la charge, des rôles et des responsabilités de manière plus équilibrée ?</p>	<p>Le niveau d'effort par profil est à titre indicatif pour donner une idée sur l'importance de chaque profil et sur la charge du travail notamment, les profils clés. Toutefois, le consultant peut proposer une autre répartition pour assurer l'équilibre mentionné sans sortir du cadre général de la DP.</p>
4	<p>Critères de Qualification et d'Evaluation - Page 43 :</p> <p>Le MCA Morocco peut-il préciser si le Consultant doit fournir des expériences dans des projets financés par la MCC ou d'autres bailleurs de fonds même si ces projets sont connexes avec l'objet de la présente DP ? Si oui, ces expériences de projets connexes seront-elles valorisées au sous-critère "Projet réalisé dans le cadre d'un financement par des partenaires</p>	<p>Effectivement, toute référence de bonne exécution avec MCC ou/et un bailleur de fonds de nature semblable en termes de consistance et de valeur sera valorisée, comme stipulée au niveau de la grille d'évaluation pour le critère « Capacité et Expérience du prestataire » (Voir DP- page 43- Section III : Critères de Qualification et d'Evaluation): Le prestataire doit justifier la pertinence de son expérience dans l'exécution des projets et des prestations de nature semblable, y compris la taille, la valeur, et le</p>

	au développement (bailleurs de fonds), avec minimum une attestation de référence de bonne exécution" ?	volume des contrats pertinents exécutés ou en cours d'exécution. L'expérience dans des projets financés par MCC ou d'autres bailleurs de fonds est fortement souhaitée. Les preuves doivent inclure les expériences réussies du prestataire dans l'exécution d'au moins un (1) projet de nature et de complexité similaires au cours des dix (10) dernières années. Il sera tenu compte des appréciations des maîtres d'ouvrages concernés sur les prestations du consultant.
5	Critères de Qualification et d'Évaluation - Page 44 : Le MCA Morocco peut-il préciser si le personnel non-clé est indispensable à l'exécution de la mission ? De plus, ce personnel est-t-il pris en considération dans l'évaluation de la proposition technique ? Si oui, sur quel critère et comment ?	Effectivement, le personnel non-clé est indispensable pour l'exécution de la mission. Il sera pris en considération dans l'évaluation technique au niveau du critère « <b>Organisation du projet et dotation en personnel proposés</b> » (Voir DP- page 44-Section III : Critères de Qualification et d'Évaluation).
6	Formulaire TECH-2A : Le MCA Morocco peut-il préciser la méthodologie d'évaluation des capacités financières du Consultant ?	L'Agence MCA-Morocco procédera à une analyse de conformité des états financiers conformément aux exigences de la DP, (Voir DP -Page- 53-Section IV. A. Formulaire de soumission de la Proposition Technique- Formulaire TECH-2A-Capacité financière du Consultant).
7	TDR - Chapitre 2-Contexte - Page 80 : Le MCA Morocco peut-il fournir plus de précisions sur les scénarios 1 et 6 dont il est fait référence dans les termes de référence, chapitre 2-Contexte?	Le rapport de préfiguration du nouveau système O&M ainsi que la note récapitulant le choix du ministère seront partagés avec le consultant titulaire du marché.
8	TDR - Chapitre 3-Objet de la mission -Page 81 : Le MCA Morocco peut-il confirmer que l'implémentation du système à l'ensemble des établissements scolaires des régions Fès-Meknès et Marrakech-Safi est hors du périmètre de la présente DP ?	L'expérimentation du système sera réalisée au niveau des 34 établissements de la région de TTH. Néanmoins, la conception ainsi que le développement dudit système doivent être exécutés en concertation avec les trois régions ciblées par le projet Éducation Secondaire de l'Agence MCA-Morocco.
9	TDR - Chapitre 6-Durée et description de la mission - Page 84 : Le MCA Morocco peut-il préciser la signification du terme " <i>financement</i> " dans les grandes lignes de la tâche 2 du chapitre 6 concernant l'élaboration de l'architecture globale du système ?	Définir les sources et les modalités de financement de ce système.

10	<p>TDR - Chapitre 6-Durée et description de la mission - tâche 2 - Page 84 :</p> <p>Le MCA Morocco peut-il préciser les sous-entendus des termes "<i>aspects juridiques et réglementaires</i>" dans les grandes lignes de la tâche 2 concernant l'élaboration de l'architecture globale du système ? En effet, le Consultant doit-il définir le cadre réglementaire de l'entretien et de la maintenance des infrastructures et des équipements et/ou formaliser le cadre juridique définissant les interactions entre les différentes parties prenantes du système d'entretien et de maintenance ?</p>	<p>Effectivement, le consultant est amené à cadrer les aspects juridiques et réglementaires du système envisagé.</p>
11	<p>TDR - Chapitre 6-Durée et description de la mission - tâche 2 - Page 84 :</p> <p>Le MCA Morocco peut-il préciser le niveau de détail attendu pour l'élaboration de l'architecture globale du système, par exemple : si le Consultant doit-il fournir un avant-projet sommaire et/ou avant-projet détaillé du système d'entretien et de maintenance ?</p>	<p>En quelques sortes oui, il est demandé un niveau de détail permettant d'entamer très facilement la phase de conception dudit système.</p>
12	<p>TDR - Chapitre 6-Durée et description de la mission - tâche 3 - Page 86 :</p> <p>Le MCA Morocco peut-il préciser ce qu'il entend par "<i>identifier les partenaires externes ... la délégation de maîtrise d'ouvrage</i>" dans les grandes lignes de la tâche 3 sur la conception du système ? S'agit-il d'une cartographie des partenaires au niveau national et local ; d'une étude de marché ; et/ou du sourcing de ces partenaires dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ou Appel d'Offres ?</p>	<p>Il s'agit principalement de définir une cartographie des partenaires potentiels dans la gestion et le suivi des opérations d'entretien et de maintenance des établissements et des équipements scolaires.</p>
13	<p>TDR - Chapitre 6-Durée et description de la mission - tâche 4 - Page 86 :</p> <p>Le MCA Morocco peut-il préciser si les sessions de formation concernent l'ensemble des trois régions à savoir : Tanger-Tétouan-AL Hoceima, Fès-Meknès et Marrakech-Safi ?</p>	<p>Oui le cabinet organisera une cession de formation de trois jours sur le nouveau système au bénéfice des futurs utilisateurs et gestionnaires dans les trois régions : Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Fès-Meknès et Marrakech-Safi.</p>
14	<p>TDR - Chapitre 6-Durée et description de la mission - tâche 4 - Page 86 :</p> <p>Le MCA Morocco peut-il préciser si la formation est-elle de trois jours par région ou une journée par région ?</p>	<p>Il s'agit d'une cession de formation de 3 jours par région.</p>
15	<p>TDR - Chapitre 6-Durée et description de la mission - tâche 6 - Page 87 :</p> <p>Le MCA Morocco peut-il préciser le terme "prestataires externes" dans l'extrait suivant : "<i>Rédaction des TDRs des contrats pour les prestataires externes</i>" ? En effet, est-il fait référence aux intégrateurs des systèmes d'information ?</p>	<p>Le prestataire est amené à appuyer le DEN dans l'élaboration des modèles des TDR et des contrats avec des prestataires pour la mise en œuvre des différents types d'opérations d'entretien et de maintenance.</p>